

dossier DE PRESSE

Mercredi
16 décembre
2015

Bureau / Conseil de la Métropole Rouen Normandie

Pour la dernière fois cette année, les élus de la Métropole Rouen Normandie se sont réunis, mardi 15 décembre, pour délibérer en Bureau et en Conseil. Lors de cette séance, ils ont adopté des délibérations importantes de la Métropole, notamment : le débat d'orientation budgétaire 2016, le transfert de compétences avec le Département de la Seine-Maritime, la création de la ZAC de la Sablonnière, le programme de réhabilitation et de rénovation de l'Aître Saint-Maclou, le lancement de l'étude de préfiguration de la stratégie énergétique de la Métropole.

I. Débat d'Orientation Budgétaire 2016

Contexte : une reprise modérée, la montée en puissance du projet métropolitain

Dans un contexte de poursuite de l'assainissement des finances publiques, la reprise, certes modérée, de la croissance et la baisse des taux d'intérêt offrent des perspectives favorables à la Métropole, malgré le climat international tendu. La bonne santé financière de la Métropole lui permet de faire face à une baisse des dotations de fonctionnement : la diminution de la dotation d'intercommunalité de 23,7 à 18,2 M€ de 2015 à 2016 et la diminution de la dotation de compensation de 51,16 à 49,88 M€ représentent la contribution de la Métropole à l'effort national de redressement des comptes publics.

Le budget 2016 de la Métropole devrait s'établir à 770 M€. Avec 235 M€, consacrés à l'investissement, qui progresse avec la montée en puissance du projet métropolitain, la Métropole Rouen Normandie est le deuxième investisseur public de Normandie.

Cette progression de l'investissement traduit la montée en puissance du projet métropolitain. Après la consolidation de ses champs d'action et du financement de ses projets stratégiques en 2015 (notamment grâce au Contrat Plan État Région, Contrat de Plan Interrégional, aux contrats conclus avec la Région et le Département et aux crédits européens...), cette montée en puissance du projet métropolitain se poursuit en 2016, avec notamment le transfert de 700 kms de voiries départementales et de 8 musées à la Métropole.

dossier DE PRESSE

Une stratégie pour poursuivre le développement métropolitain

Le budget 2016 déclinera les 5 orientations stratégiques du projet métropolitain :

◆ **Le développement de l'attractivité du territoire et de l'emploi** à travers :

- Un nouveau programme de requalification des principales zones d'activités (3 M€), toutes dotées du très haut débit, la poursuite des études et des premiers aménagements sur la zone du Halage et de la Sablonnière (Seine Sud), celle du projet du Moulin IV à Cléon et du village de l'éco-construction au technopôle du Madrillet.
- Une offre de services adaptée aux entreprises innovantes créatrices d'emploi, le soutien aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche, une attention soutenue au tertiaire supérieur, un lien particulier avec les pôles de compétitivité.
- La montée en puissance du Réseau Rouen Normandie Création et de ses services aux entreprises (taux d'occupation globale des pépinières à 66% au 30 septembre) avec la création de Seine Biopolis 3, des aides plus attractives, la création d'un guichet unique avec Rouen Normandy Invest et Rouen Normandie Aménagement, l'entrée de la Métropole dans le capital de la SEM Rouen Immobilier.
- Les travaux de réhabilitation de Rouen Normandie Tourisme, les premières mises en œuvre du programme de rénovation du centre historique (projet « cœur de Métropole »), le lancement de l'exposition « Rouen 1431, à l'époque de Jeanne d'Arc » au Panorama XXL, l'aménagement de nouveaux circuits de randonnée et VTT.
- La création de la « Réunion des Musées Métropolitains » - les 8 musées et la Tour Jeanne d'Arc, le Festival Normandie Impressionniste, auquel la Métropole contribue à hauteur de 1 M€.
- Les études de maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'Aître Saint-Maclou.

dossier DE PRESSE

◆ L'aménagement durable du territoire à travers :

- La performance et la sécurité du réseau de transports en commun (premier poste budgétaire de la Métropole) : avancement du projet majeur de l'Arc Nord Sud T4, réhabilitation de plusieurs stations de métro, poursuite des études pour diversifier l'offre de transport et l'aménagement d'un site propre pour bus entre les places Boulingrin et le CHU Charles Nicolle.
- La montée en puissance opérationnelle des projets urbains du territoire (Écoquartier Flaubert, parc naturel urbain des Bruyères, parc des Brûlins...), les études pour la requalification du secteur liée à la tête Nord du Pont Flaubert, la poursuite de l'aménagement des quais Rive Gauche.
- Un nouveau programme d'action foncière métropolitain.
- Un schéma directeur stratégique des énergies (planification des réseaux, potentiel des énergies renouvelables).
- Le déploiement des bornes de recharge électrique (50 bornes de 2014 à 2016).

◆ Des services publics de proximité et de qualité pour la vie quotidienne :

- L'aménagement et la rénovation des voiries et espaces publics : reconduction à périmètre constant du budget d'investissement de 2015. Il permettra d'exécuter le Plan Pluriannuel d'Investissement en cours de définition avec les communes. S'ajoutera à ce budget les crédits pour la gestion des routes aujourd'hui départementales.
- L'installation de 225 nouvelles colonnes de déchets enterrées et semi-enterrées en 2016 pour favoriser le tri sélectif.
- La poursuite des travaux de protection de la ressource en eau, de modernisation et de renouvellement du réseau d'eau potable et d'assainissement (incluant le doublement de la capacité de la station d'épuration Emeraude).

dossier DE PRESSE

◆ **Le renforcement de la cohésion sociale et territoriale notamment** à travers :

- Une politique d'amélioration du parc de logements centrée sur la réhabilitation énergétique, la rénovation thermique du parc locatif social, l'adaptation des logements au vieillissement et au handicap.
- Le pilotage stratégique des contrats de ville et l'investissement dans le renouvellement urbain.
- Le renforcement du PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : 1000 personnes suivies en 2015 contre 572 en 2014), l'utilisation du levier clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
- Afin de soutenir l'investissement local, la Métropole met en place un fonds de soutien aux investissements communaux (FSIC) pour les 71 communes de la Métropole. À hauteur de 12 M€ par an, ce fonds représente un engagement pour l'investissement local de 60 M€ sur la durée du mandat.

◆ **Une gestion performante et sécurisée des ressources de la Métropole** à travers :

- La maîtrise continue des dépenses de fonctionnement.
- La construction du nouveau siège de la Métropole qui permettra un regroupement des services et une réduction des coûts immobiliers.
- Différents travaux en cours pour mutualiser et harmoniser les moyens.
- La gestion prudente et maîtrisée de la dette.

dossier DE PRESSE

En 2016, aucune hausse de la fiscalité

Les taux d'imposition des ménages et des entreprises fixés par la Métropole ne connaîtront aucune hausse pour l'année 2016, et seront maintenus au même niveau que 2015 (pas de hausse des taux des taxes d'habitation et sur le foncier non bâti, pas de création d'une part sur le foncier bâti, pas de hausse du taux moyen de cotisation foncière des entreprises).

Bien que les recettes de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères ne couvrent pas la totalité des dépenses du service de collecte et de traitement des déchets, son taux unique sera conservé à 8,06%.

Le financement des investissements sera assis sur un autofinancement significatif (85 M€), les subventions dans le cadre des contractualisations engagées et le recours maîtrisé à l'emprunt (122 M€ environ). La capacité de désendettement pourrait être ainsi portée à 5,2 années (intégrant les dettes communales et départementales dans le cadre des transferts de compétences).

La prospective financière 2015-2024 a été construite de manière prudente afin de maintenir une capacité de désendettement inférieure à 10 années et une épargne satisfaisante tout en conservant un niveau d'investissement ambitieux pour réaliser le projet métropolitain.

dossier DE PRESSE

II. Les principales délibérations de la Métropole Rouen Normandie

La voirie départementale et la « Réunion des Musées Métropolitains », nouvelles compétences de la Métropole

Le Conseil de la Métropole a autorisé le Président Frédéric Sanchez à signer la convention transférant au 1^{er} janvier 2016 deux compétences du Département de la Seine-Maritime à la Métropole :

- **les routes départementales** avec la gestion de plus de 700 kms de voiries et de leurs accessoires, à l'exclusion des bacs maritimes et fluviaux. La Métropole assurera également la viabilité hivernale de ces voiries départementales.

- **les musées** avec le transfert de 3 musées labellisés « Musées de France » : le musée Pierre Corneille, la Corderie Vallois et le musée des Antiquités ainsi que l'hôtel des sociétés savantes (support de la conservation du musée des Antiquités). La Métropole intègre également la gestion du Donjon Jeanne d'Arc.

Ceux-ci composeront avec le musée des Beaux-Arts, le musée de la Céramique, le musée Le Secq des Tournelles et le museum d'Histoire Naturelle, la « **Réunion des Musées Métropolitains** » dans le cadre d'un projet qui sera prochainement présenté à la presse.

Premier changement notable, le Conseil de la Métropole a proposé que la visite des collections permanentes soit libre et gratuite au 1^{er} janvier 2016, afin de favoriser l'accès de tous au patrimoine commun.

Le montant des charges transférées avec le Département s'élève à 13 690 000€ par an pour les deux compétences. Cette somme sera l'objet d'une dotation de compensation versée chaque année par le Département. À noter que dans ce cadre, la Métropole reprend une dette de 30 M€ du Département de la Seine-Maritime correspondant à l'actif transféré en pleine propriété.

dossier DE PRESSE

Approbation du programme de réhabilitation et de restauration de l'Aître Saint-Maclou

Construit au XVI^e siècle lors d'une épidémie de peste noire sur l'ancien cimetière du quartier de Saint-Maclou, classé monument historique, l'Aître Saint-Maclou est un ossuaire unique en Europe.

Sa singularité, sa remarquable richesse architecturale, au cœur d'une liaison piétonne partant de la Cathédrale, lui confère un intérêt métropolitain, voire national. Il contribue grandement à l'attractivité culturelle, touristique et patrimoniale du territoire métropolitain et participe pleinement du projet « cœur de Métropole » que la Métropole définit actuellement.



©JF Lange/ Métropole Rouen Normandie

Aussi le Conseil de la Métropole a adopté un programme de restauration de l'ensemble bâti « Aître Saint-Maclou » et sa reconversion en lieu culturel et touristique.

L'ensemble de l'opération est estimé à 10 M€.

Après des études préalables réalisées par Rouen Normandie Aménagement dans le cadre d'une mission d'assistance à conduite d'opération, plusieurs principes ont d'ores et déjà été actés : la restitution d'une liaison piétonne entre la rue Martainville et Géricault, la création d'espaces d'expositions ou de vente d'artisanat d'art, la création d'un espace de restauration, la création de loges en étage des galeries, l'aménagement de la cour centrale et du passage depuis la rue Martainville, la signalétique ainsi que la mise en lumière de l'ensemble du monument. Rénové, l'Aître Saint-Maclou pourra accueillir une vitrine des savoir-faire traditionnels normands et de l'économie créative.

La réalisation des travaux est prévue pour 2017/2018.

dossier DE PRESSE

Évaluation à mi-parcours du Politique Locale de l'Habitat (PLH)

En juin 2012, la Métropole a adopté pour six ans son Programme Local de l'Habitat. Elle doit, trois ans après, faire un bilan à mi-parcours afin d'évaluer l'atteinte des objectifs, analyser les impacts et déterminer les perspectives pour la deuxième période.

Le PLH fixe un objectif de construction de 18 000 logements en 6 ans sur le territoire de la Métropole, dont 30% de logements sociaux, soit 5 400 hors reconstructions. Ces objectifs sont sectorisés.



Depuis 2012, 6 860 logements ont été mis en chantier sur le territoire de la Métropole soit 76% de l'objectif à 3 ans. Parallèlement, le recensement des opérations mené auprès des communes comptabilise 8 600 logements livrés malgré le contexte de crise immobilière, ce qui est un indicateur très positif. **Les objectifs de production de logements sont donc atteints.**

La production de logements locatifs sociaux est soutenue dans des secteurs déjà fortement pourvus. Toutefois, elle reste insuffisante dans des secteurs en déficit de logements sociaux. On observe également que la production de logements sociaux prend le pas sur la production totale de logements dans un contexte de contraction de la promotion immobilière.

La mise en œuvre d'un Programme d'Intérêt Général sur l'ensemble des communes de la Métropole et les OPAH d'Elbeuf et de Rouen ont permis de réhabiliter plus de 730 logements privés sur 3 ans. Plus de 1 830 logements sociaux ont fait l'objet de réhabilitation avec le concours de la Métropole.

La production de logements très sociaux en diffus est à la hauteur des objectifs du PLH mais la création de structures collectives dédiées à des personnes démunies reste éloignée des objectifs en dehors de Rouen. On constate enfin une nette augmentation de l'accession sociale à la propriété avec 326 logements ayant obtenu un agrément.

Le bilan à mi-parcours apparaît donc positif avec des points de vigilance. Il met en évidence la nécessité d'accroître les effets en faveur du rééquilibrage géographique de l'offre de logement social dans le territoire. Le Conseil de la Métropole a reconduit la quasi-totalité des 36 actions inscrites dans le PLH pour la deuxième partie de la mise en œuvre 2015-2017. Compte-tenu des compétences nouvelles de la Métropole en matière de politique de la ville, un nouveau volet sur le Nouveau Plan de Rénovation Urbaine (NPRU) a été ajoutée.

dossier DE PRESSE

Projet Seine Sud : lancement des zones d'activité de la Sablonnière Nord et du Halage

Renforcée dans ses compétences avec le transfert des zones d'activités communales sur son territoire, la Métropole devient l'acteur de référence pour l'accueil et l'hébergement des entreprises. La reconversion des friches industrielles est en particulier un enjeu important sur notre territoire comme à l'échelle de la vallée de la Seine, caractérisée par un tissu industriel en pleine évolution.

Seine Sud, la plateforme multimodale de demain sur l'Axe Seine, est au cœur de ces enjeux. Ce projet met en jeu conjointement les questions de la résorption des friches, du développement de la vallée de la Seine et de sa structuration industrielle et logistique. La revitalisation et le réaménagement de ces terrains permettra d'offrir de nouvelles opportunités foncières bénéficiant d'une taille importante, d'un emplacement privilégié au cœur du bassin d'emploi, de la proximité d'importantes zones d'activités économiques et d'un potentiel d'accessibilité tri-modal excellente. L'opération Seine Sud doit permettre à terme de reconvertir pour le développement économique de la Métropole un foncier de 250 à 300 hectares situés sur les communes de Sotteville-lès-Rouen, Amfreville-la-Mivoie, Oissel-sur-Seine et Saint-Étienne-du-Rouvray.

Le site dit de la « Sablonnière Nord » situé sur la commune de Oissel a été identifié comme l'un des premiers secteurs d'aménagement de l'opération pour accueillir des activités dans le domaine du mixte artisanal.

L'aménagement de la zone d'activités offrira un environnement de qualité (réseau haut débit, traitement des espaces publics ...) et intégrera des « démarches durables ».

Le Conseil de la Métropole a approuvé le dossier de création de cette Zone d'Activité Concertée. Il a confié son aménagement à la SPL Rouen Normandie Aménagement dans le cadre d'un traité de concession d'une durée de 10 ans. La participation de la Métropole à cette zone d'activité est estimée à 3 M€.

De la même façon, le Conseil de la Métropole a confié à la SPL Rouen Normandie Aménagement la poursuite de l'aménagement de la ZAC du Halage (mixte artisanat et industrie) sur la commune de Saint-Étienne-du-Rouvray, dont la création avait été approuvée il y a un an. La durée de la concession est estimée à 7 ans et la participation de la collectivité à 2,4 M€.

dossier DE PRESSE

Tarification de l'eau et de l'assainissement : vers une harmonisation des tarifs sur la Métropole et une simplification de la facture d'eau

La Métropole met en œuvre une des tarifications solidaires les plus avancées de France. Grande régie publique, la Métropole maîtrise ainsi les investissements, les captages et garantit des prix bas pour ses usagers. La tarification progressive de l'eau, à la fois solidaire et écologique, déjà en place, sera étendue à l'ensemble du territoire.



© J.F. Langer / Métropole Rouen Normandie

La Métropole a mené une étude détaillée pour examiner la possibilité d'une tarification plus sociale sur les services de l'eau. Il apparaît toutefois qu'aucune des simulations réalisées ne permet une amélioration significative. Les caractéristiques des services, les typologies des usagers conduisent à des effets globalement négatifs et inversés par rapport à l'objectif recherché.

Dans le cadre de sa politique tarifaire actuelle et des dispositifs actuellement mis en place, la Métropole est déjà très engagée dans une démarche de solidarité en faveur des usagers grâce à : l'existence d'une tarification progressive sur la majorité des communes ; le conventionnement pour soutenir le Fonds Solidarité Logement avec le Département de la Seine-Maritime et la mensualisation pour faciliter le règlement des factures et la possibilité des échéanciers de paiement si nécessaire.

Ainsi, il est proposé d'étendre la tarification progressive, suivant la consommation des usagers, au secteur d'Elbeuf (à travers un lissage sur 5 ans). La Métropole confirme son soutien au Fonds de Solidarité Logement pour accompagner les familles en difficulté.

Le Conseil de la Métropole a adopté les tarifs 2016 qui permettent le financement du Plan Pluriannuel d'Investissement, soit 200 M€ sur 10 ans pour permettre la modernisation et le renforcement des performances du service de l'eau et de l'assainissement.

dossier DE PRESSE

Une plateforme métropolitaine pour la rénovation énergétique des logements

Caractérisé par un patrimoine bâti majoritairement ancien et de faible performance énergétique, le territoire métropolitain est confronté à l'enjeu de la réhabilitation énergétique de son parc de logements. Le Schéma Régional Climat Air Energie fixe un objectif annuel de rénovation énergétique, décliné à l'échelle de la Métropole Rouen Normandie, d'environ 4000 logements pour le parc privé et 2000 logements pour le parc locatif public. La Métropole a déjà mis en place plusieurs outils dans le domaine : espaces info-énergie, dispositif d'accompagnement et de financement des bailleurs sociaux et ménages modestes, soutien des actions en faveur de l'écoconstruction, confortant son action.

La Métropole engage une étude de préfiguration d'une plateforme de la rénovation énergétique et dépose sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME pour sa mise en place. Elle bénéficiera dans ce cadre d'une aide fixe de 270 000 € et d'une aide modulable estimée à 130 000 € pour la rénovation thermique de 2600 logements sur les 3 premières années de mise en œuvre.

En outre, la Métropole a déposé un dossier de candidature pour l'appel à manifestation d'intérêt relatif à la sensibilisation et à l'accompagnement des acteurs hauts-normands en matière de transition énergétique piloté par la Région Normandie dans le cadre de la gestion des fonds FEDER, permettant de bénéficier d'un fonds complémentaire, notamment pour l'accompagnement de publics en situation de précarité énergétique. L'ensemble de ces éléments doit permettre d'aboutir à un plan de financement détaillé et une organisation juridique de la plateforme.

Le Conseil de la Métropole a validé cette stratégie et sollicité toutes les subventions mobilisables pour la mettre en œuvre.

Vers un schéma directeur des énergies

Depuis 2015, la Métropole a étendu ses compétences dans le domaine de l'énergie : distribution d'électricité et de gaz, création, aménagement, entretien et gestion des réseaux publics de chaleur et de froid urbain. Elle peut désormais réfléchir à une stratégie cohérente permettant notamment la mise en cohérence des 3 réseaux de distribution publique d'énergie en favorisant les synergies, la rationalisation des financements et charges supportés par les usagers, ainsi que la rénovation thermique et l'efficacité énergétique.

Le Conseil de la Métropole a décidé de lancer une consultation pour réaliser cette étude de définition de la stratégie énergétique.

dossier DE PRESSE

La Métropole au service du développement économique

Alors que 230 000 personnes travaillent quotidiennement sur le territoire de la Métropole (ce qui représente le ¼ de l'emploi normand), la Métropole Rouen Normandie encourage l'investissement et le développement **des entreprises en proposant des terrains, en accordant différentes subventions et en développant la compétitivité sur son territoire.**

Des délibérations ont été adoptées en ce sens :

- La Métropole a cédé une parcelle de terrain d'environ 3 900 m² du Parc d'Activité de La Vente Olivier situé à Saint-Étienne-du Rouvray à la SARL Alliance Chauffage pour un montant de 70 000 €. Cette opération doit contribuer au développement d'entreprise créée en 2008 avec de nouveaux locaux serait de 700 m².
- La société JMD Transports a manifesté le souhait d'acquérir une parcelle de plus de 6 600 m² placée sur la zone d'activités Les Pointes sur la commune des Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen. Spécialisée dans le transport routier et le fret de proximité, cet aménagement s'inscrit dans la stratégie de développement de l'entreprise qui souhaite construire un entrepôt de 1 000 à 1 200 m² comprenant une partie de bureaux administratifs. La Métropole Rouen Normandie cède ce terrain pour un montant de près de 80 000 €.
- Afin de poursuivre le développement de son activité de création, fabrication et pose de supports de communication et signalétique, la société SARL Julien Publicité vient d'acquérir à la Métropole une parcelle de 5 720 m² sur le Parc d'activités de la Vente Olivier à Saint-Etienne-du Rouvray. Sur ce terrain vont être construits des locaux d'activités de 1 500 m². L'investissement immobilier s'élève à plus d'1 M€. La Métropole alloue au titre de l'aide à l'investissement d'entreprise une subvention de près de 27 000 €.
- À l'été 2016, le Grand Port maritime de Rouen va disposer de 22 hectares supplémentaires de foncier aménagé et, à ce titre, s'interroge sur les cibles à prospecter en vue de la commercialisation de ce foncier.
Le groupement HAROPA, réunissant les Ports du Havre, Rouen et Paris, a décidé de lancer une étude visant à comprendre les choix des logisticiens nécessaires à leur implantation et à analyser la compétitivité et le développement de la filière conteneurs par le Port de Rouen.
La Métropole s'associe à la conduite de cette étude en participant financièrement à hauteur de 36 800 €, soit 33 % du montant total.

dossier DE PRESSE

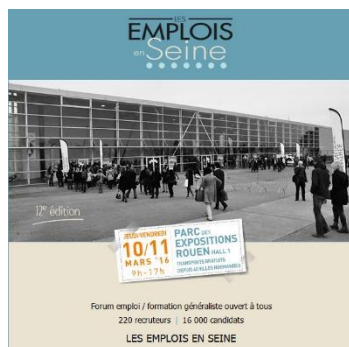
La Métropole soutient également l'emploi en inscrivant des clauses sociales dans ses marchés publics, en soutenant les initiatives, en développant l'économie sociale et solidaire, elle réaffirme son respect du repos dominical.

◆ Inscription des clauses sociales dans les marchés publics

Depuis 1997, la Métropole inscrit dans ses marchés publics des clauses sociales. Riche de cette expérience, l'Etat souhaite s'appuyer sur les compétences techniques de la Métropole pour l'assister dans la mise en place des clauses sociales dans les marchés publics. Grâce à cette assistance, de 2012 à 2015, sept marchés avec des clauses sociales ont été conclus par la Métropole et ont généré près de 6 000 heures d'insertion.

L'objectif est de permettre aux maîtres d'ouvrage de lutter contre le chômage et l'exclusion professionnelle et sociale sur le territoire de la Métropole.

◆ Initiative en faveur de l'emploi



L'association Carrefours pour l'Emploi organise cette année la 12^{ème} édition des Emplois en Seine, les 10 et 11 mars 2016, au Parc des Expositions de la Métropole. Ce forum est la plus grande rencontre en région de recrutement généraliste. Lors de l'édition précédente, 215 exposants ont proposé plus de 2 700 offres d'emploi aux 16 000 visiteurs. Trois mois après l'événement, 1 280 contrats ont été comptabilisés.

Pour l'organisation des Emplois en Seine 2016, la Métropole participe à hauteur de 35 000 €.

◆ Un engagement accru pour soutenir l'économie sociale et solidaire

L'ADRESS a pour mission le développement, le soutien, la promotion des entreprises sociales et solidaires en Haute-Normandie. De nombreuses collectivités du territoire sont adhérentes à l'Agence pour le Développement Régional de l'Économie Sociale et Solidaire. La Métropole soutient depuis 2010 ses actions, elle adhère aujourd'hui à l'association, permettant ainsi de mieux œuvrer pour le développement de projets d'économie sociale et solidaire sur le territoire.

dossier DE PRESSE

◆ Le respect du repos dominical

La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a ouvert la possibilité, pour les commerces situés dans les communes ayant délibéré en ce sens, d'ouvrir désormais jusqu'à 12 dimanches par an.

Conformément à la loi, au-delà de 5 dimanches, le maire doit requérir l'avis conforme de l'EPCI dont la commune est membre. Ainsi, la commune de Mont-Saint-Aignan a saisi la Métropole d'une demande de dérogation au repos dominical concernant le centre commercial de la Vatine pour 9 dimanches supplémentaires en 2016.

Le travail dominical a des implications sociales et économiques justifiant qu'il soit strictement encadré. L'impact économique dans les zones non touristiques, comme c'est le cas pour le centre commercial de la Vatine, n'est pas avéré. La Métropole émet donc un avis défavorable à cette demande.

La Métropole de la mobilité durable

◆ Mieux connaître les déplacements pour mieux les organiser

L'enquête « ménages déplacements » est un outil de connaissance des pratiques de déplacements de la population qui offre une vision globale et cohérente touchant tous les modes de déplacements et les catégories de populations. Dans le cadre de l'évaluation de son Plan de Déplacements Urbains, la Métropole réalise une grande enquête environ tous les 10 ans (1996 – 2006/2007).

La prochaine devra intégrer une zone géographique plus large allant de Rouen au Trait ainsi que la Communauté d'Agglomération Seine-Eure permettant d'avoir une meilleure approche de la mobilité à une échelle élargie et d'appréhender la politique de transports collectifs de manière globale.

dossier DE PRESSE

◆ Aide des particuliers pour l'achat de vélos à assistance électrique

Dans le cadre de sa politique de développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture, la Métropole souhaite favoriser la pratique du vélo.

Ainsi, elle continuera en 2016 à attribuer une **aide aux particuliers résidant sur le territoire de la Métropole pour l'achat de vélos à assistance électrique (VAE)**. Cette subvention sera attribuée sur dossier aux personnes répondant aux critères d'attribution (niveau des revenus), et son montant correspondra à 30% du prix d'achat TTC du VAE neuf, dans la limite d'un plafond de 300 €.

◆ Des activités nature en plein air

La Métropole a adopté en avril dernier son troisième plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire 2015-2020. Celle-ci prévoit d'aider financièrement les porteurs de projets pour l'amélioration de l'attractivité des forêts.

C'est à ce titre que la commune de Darnétal sollicite la Métropole pour une subvention afin de réaliser un parcours de course d'orientation dans le bois du Roule. Il est utilisé très souvent par les collèges, lycées, l'UFR STAPS de Mont-Saint-Aignan...

Pour la création de trois parcours permanents de course d'orientation, la Métropole attribue une aide de 3 600 € HT.

Contacts presse :

Sophie CHARBONNIER
02 32 12 84 24 / 06 46 15 34 21
sophie.charbonnier@metropole-rouen-normandie.fr

Marion FALOURD
02 32 12 23 16 / 06 16 21 38 54
marion.falourd@metropole-rouen-normandie.fr